

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 20 JUIN 2022

Conseil + secrétaire + 46 personnes + réviseur.

Le Président a le plaisir d'ouvrir cette assemblée municipale des comptes 2021 et de souhaiter la plus cordiale bienvenue aux citoyennes et citoyens pour cette première assemblée de l'année.

Il constate que l'assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par affichage au pilier public et par l'envoi à tous les ménages d'un fascicule des comptes, ainsi l'ordre du jour a été porté à la connaissance des citoyennes et citoyens.

Il propose comme scrutateurs, Mme Marie-Antoinette COUPY et M. Didier TORRENT. Ceux-ci sont acceptés par l'assemblée.

Elle est ainsi valablement constituée et peut par conséquent délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2021
2. Présentation des comptes 2021
3. Rapport du réviseur
4. Approbation des comptes 2021 et décharge aux organes responsables
5. Acquisition du bâtiment bourgeoisial et de la maison Thérèse Carroz - Décision
6. Divers

L'ordre du jour est accepté par l'assemblée tel que présenté.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2021

Le procès-verbal a été mis en ligne sur le site internet de la commune de manière à ce que chaque citoyenne et citoyen puisse en prendre connaissance.

A l'unanimité des personnes présentes l'assemblée n'en demande pas la lecture.

L'assemblée n'ayant ni remarques, ni questions à formuler, le Président demande aux citoyennes et citoyens qui sont d'accord avec le procès-verbal tel que rédigé de l'accepter par mains levées.

Celui-ci est accepté à l'unanimité des personnes présentes.

Le Président remercie le secrétaire pour la bonne tenue du procès-verbal.

2. Présentation des comptes 2021

Les comptes présentés ont été établis par le secrétaire communal et la fiduciaire Nofival, vérifiés par la commission des finances et approuvés par le conseil communal.

Chaque ménage a reçu un fascicule des comptes avec un message introductif détaillé, ce qui a permis à chacun d'en prendre connaissance.

Le Président relève que l'on peut constater à la lecture des comptes 2021 une augmentation sensible des rentrées fiscales des personnes physiques, notamment

pour les impôts sur les gains immobiliers, sur les droits de mutation et de timbre ainsi que sur les successions et donations par rapport aux exercices précédents. Au niveau des charges ce sont les frais de déblaiement des neiges, de structure d'accueil et d'amortissements qui sont supérieurs aux comptes 2020.

Le secrétaire trésorier donne connaissance sous forme de diapositives des comptes de fonctionnement, des comptes d'investissement, du détail des principaux investissements, de l'aperçu du compte administratif, du compte financier, des amortissements ainsi que du bilan.

Il présente ensuite les différents indicateurs financiers, à savoir le degré d'autofinancement, la capacité d'autofinancement, le taux des amortissements ordinaires, l'endettement net par habitant ainsi que le taux de volume de la dette brute.

La marge d'autofinancement de Fr. 1'666'295.96 permet de couvrir les amortissements ordinaires légaux de Fr. 1'073'760.81 et de dégager un excédent de revenus de Fr. 592'535.15, supérieur aux prévisions budgétaires. Le capital augmente par conséquent à Fr. 6'648'066.49. La marge d'autofinancement couvre aussi les investissements nets consentis de Fr. 779'760.81 et la dette diminue de Fr. 886'535.15 pour atteindre un endettement net de Fr. 674'746.-. Ce qui représente un endettement net par habitant de Fr. 496.-.

Le Président remercie le secrétaire comptable pour cette présentation et met ensuite les comptes en discussion.

Un citoyen souhaite connaître le principe même des amortissements et pourquoi les biens immobiliers sont amortis.

Le Président indique que l'amortissement minimum légal est de 10% avec le MCH1. Le MCH2 laisse plus d'autonomie aux communes qui devront décider des taux pour une durée de 5 ans. Quant à l'amortissement des biens immobiliers il est obligatoire.

L'assemblée n'ayant plus de question, le Président passe la parole au réviseur.

3. Rapport du réviseur

Le rapport complet fait partie intégrante du fascicule des comptes. Le réviseur M. Bernard CHABBEY de Nofival SA donne par conséquent lecture de l'essentiel de celui-ci.

Le Président remercie la fiduciaire Nofival SA à Sion et M. CHABBEY en particulier pour le travail effectué et la bonne collaboration fiduciaire - commune.

4. Adoption des comptes 2021 et décharge aux organes responsables

A la majorité des personnes présentes, une personne s'abstient, l'assemblée approuve les comptes et le rapport du réviseur et donne décharge aux organes responsables. Le Président remercie l'assemblée pour sa confiance.

5. Acquisition du bâtiment bourgeoisial et de la maison Thérèse Carroz

Le Président montre un tableau peint par M. Paul-Emile Wyss qui représente l'ancienne maison d'école. Il rappelle que cette dernière fait partie du patrimoine d'Arbaz et qu'il n'est pas question de la mettre sur le marché.

Ce bâtiment construit dans les années 1800 fait 1'650 m³ dont 320 m² de surface de plancher répartis sur 4 étages.

Ce bâtiment a été classé 4+ par le bureau Nomad dans l'inventaire du patrimoine bâti, ce qui correspond à une protection au niveau communal, qui génèrera un surcoût pour les travaux de rénovation.

Il ne comprend pas pour quelles raisons une ancienne maison d'école soit propriété de la bourgeoisie.

Ce bâtiment est actuellement occupé et bien utilisé comme maison culturelle et la culture fait partie des attributions de la commune et non de la bourgeoisie.

D'autre part, la bourgeoisie n'a pas les moyens de réaliser les travaux de rénovation importants. D'où la proposition du Conseil de transférer ce bâtiment à la commune.

Un bureau d'experts externe, Read Conseils, a réalisé la taxation du bâtiment et l'a estimé à Fr. 620'000.-. Vu les importants travaux de rénovation à entreprendre, le Conseil bourgeoisial propose un montant de vente de Fr. 440'000.-.

Pour ce qui concerne la maison Thérèse Carroz, acheté il y a deux ans par la bourgeoisie, il propose un montant de Fr. 310'000.- correspondant au prix d'achat, soit un total pour l'ensemble du bâtiment de Fr. 750'000.-.

Il rappelle encore que l'assemblée bourgeoisiale doit encore accepter de vendre ses biens pour le montant proposé ce soir et passe ensuite la parole à l'assemblée.

Un citoyen rappelle que des bourgeois avaient signé un document demandant d'étudier la possibilité de séparer la bourgeoisie de la commune. Il souhaite savoir ce qu'il en est aujourd'hui.

Le Président informe que la nouvelle constitution exigera certainement la séparation des bourgeoisies et des communes. Une demande de séparation peut toutefois être déposée en fin de législature. A son avis, soit la bourgeoisie a les moyens de vivre seule soit elle est vouée à disparaître.

Un citoyen relève que les comptes de la bourgeoisie sont bons. Il se demande pourquoi la bourgeoisie devrait se séparer de ce bâtiment. Il ne conçoit pas par exemple échanger ce bâtiment avec le bâtiment Raiffeisen qui vient d'être acquis par la commune. Il estime aussi que la bourgeoisie a les moyens d'assurer les travaux de rénovation.

La bourgeoisie pourrait avoir un mandat de prestations pour la culture ce qui ne génèrerait pas de conflits d'intérêts et laisserait la propriété à la bourgeoisie.

Il refusera par conséquent cette proposition.

Si la bourgeoisie devait se séparer de la commune, le bureau bourgeoisial pourrait être dans ce bâtiment plutôt qu'à la maison de commune.

Un autre citoyen valide ces argumentations, il refusera aussi et propose de réaliser les travaux de rénovation sur du plus long terme.

Le Président rappelle que la culture fait partie des tâches de la commune. Des travaux urgents de sécurité doivent être réalisés. La bourgeoisie ne peut simplement pas réaliser ces travaux sans mettre en location ses biens.

Le Conseil doit décider de ce qu'il veut faire de l'ancien bistrot Bonvin et du bâtiment Bonvin-Torrent à la Chujale qui pourrait pourquoi pas être repris par la bourgeoisie.

A la question d'un citoyen qui souhaite connaître quand les travaux de rénovation seraient réalisés, le président répond que la commune devra établir un projet d'investissement global et fixer des priorités pour la rénovation de ce bâtiment. Son attribution culturelle ne changerait pas.

Une citoyenne demande si son affectation est totalement dévolue à la culture.

Le président est favorable à une démarche intégrative et un partage serait très pertinent. La bourgeoisie pourrait par exemple se réserver un étage.

Si la commune devient propriétaire elle pourra développer un projet. Il rappelle que gouverner c'est prévoir et prévoir c'est le faire maintenant.

L'argent de cette vente sera utilisé par la bourgeoisie pour développer d'autres projets.

Un citoyen souhaite pérenniser le projet culturel et l'utilisation de ces locaux pour ce faire, il propose d'établir un contrat sur du long terme.

Le Président n'est pas défavorable à cette proposition. Toutefois sans entrées supplémentaires, la bourgeoisie ne peut pas réaliser ces travaux importants de rénovation et de sécurisation et le but n'est pas de demander une location à la société AAM car ce serait les enterrer.

Une citoyenne souhaite savoir si les investissements à réaliser précéderont ou retarderont le projet de centre du village.

Le Président indique que les bâtiments prévus au centre du village devraient être rentables. Par contre, si l'on veut conserver le bâtiment Bonvin-Torrent ce sera très difficile. C'est l'assemblée finalement qui décidera.

Les citoyens n'ayant plus de question il demande à l'assemblée si elle d'accord d'acquérir le bâtiment bourgeoisial et la maison Thérèse Carroz pour un montant de Fr. 750'000.-.

Par 26 oui, 11 non et 7 abstentions, l'assemblée accepte à la majorité des citoyens et citoyennes d'acquérir ce bâtiment.

Le Président remercie l'assemblée et informe que le Conseil communal tiendra compte de l'avis des opposants.

Il passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. Divers

Le Président souhaite, avant de donner la parole à l'assemblée, apporter quelques précisions sur certains points :

Mobilité

L'abaissement de la vitesse dans le village est en consultation dans les divers services cantonaux. L'objectif étant une mise à l'enquête publique durant l'automne.

Un plan de stationnement avec un système de vignettes sera mis à l'enquête simultanément.

A la rentrée des classes, le stationnement dans la cour d'école sera interdit durant la journée. Le parking provisoire de la Chujale sera fonctionnel à cette date.

Le projet de parking souterrain sous la cour d'école suit son cours. L'objectif étant de présenter un projet et un budget pour l'assemblée de décembre.

Anzère tourisme

Une redéfinition des liens avec Anzère tourisme SA et du rôle de notre société de développement sont en cours.

La SDA est actionnaire d'Anzère tourisme SA. La commune souhaite reprendre ces actions et deviendrait ainsi le plus grand actionnaire d'ATSA.

Sous l'impulsion de notre commune, un même président, M. Sébastien Travelletti, est actuellement à la tête de Télé Anzère SA et d'Anzère tourisme SA.

Une réorganisation des services administratifs et des finances des sociétés Télé Anzère SA, Anzère tourisme SA et Spa Wellness est souhaitée par les communes d'Arbaz et d'Ayent.

TAZ SA a réalisé un bénéfice exceptionnel de l'ordre de Fr. 800'000.- après amortissements.

Déchetterie – Centre de tri

Le centre de tri intercommunal nécessitera un changement de zone ce qui retardera le projet. Par conséquent des mesures devront être prises à la déchetterie pour éviter le tourisme des déchets.

Ecoles

La convention est en cours de renégociation. Les discussions sont saines. Il ne sera plus question de transport dans la nouvelle convention et c'est aux Conseils communaux et non la commission intercommunale qu'appartiendront les décisions.

Le cycle d'orientation pour les élèves d'Arbaz demeure sans changement à Sion. Des rénovations importantes devront être réalisées.

CarPostal a fait une offre de Fr. 135'000.- pour le transport des élèves sur Arbaz. Le Conseil cherche une autre alternative.

Clocher de l'église

Le différend entre la commune et la société Swisscom est réglé. Les cloches ont été remises à leur place.

Aménagement du territoire

L'échéancier envisagé par le Conseil communal est le suivant :

- Fin 2022, validation par le Conseil du règlement communal des constructions et des zones
- Courant 2023, envoi du RCCZ aux différents services cantonaux pour consultation et préavis

- Courant 2024, mise à l'enquête publique et homologation par le Conseil d'Etat.

Taxes communales

Le service des affaires intérieures et communales, section des finances communales, a constaté à la lecture du budget 2022 que pour les financements spéciaux du service des eaux, de l'assainissement des eaux usées et des déchets, l'équilibre des comptes n'est pas respecté, ce qui est contraire à la législation en vigueur. Ils demandent donc d'entreprendre des mesures afin de respecter l'équilibre des services, ceci en ayant uniquement recours à la taxe perçue.

Pour ce qui concerne les déchets, le règlement en vigueur permet une adaptation des tarifs.

Pour l'eau potable et les eaux usées de nouveaux règlements seront établis.

L'idée du Conseil communal est, dans la mesure du possible, de diminuer la fiscalité dans la même proportion que l'augmentation des taxes.

Avant de passer la parole à l'assemblée, le Président remercie ses collègues du Conseil pour l'excellente collaboration et pour tout le travail accompli.

Une citoyenne a constaté que la mise sous protection immédiate des haies, bosquets et arbres isolés se basait sur des images aériennes de 2019 alors que le rapport du bureau Azur mentionne 2017.

Le Président indique que c'est le bureau Drosera qui a établi le plan sur la base de photos aériennes de 2019.

Un citoyen relève que Télé Anzère SA présente un bénéfice exceptionnel. Toutefois leurs prestations ne sont, selon ses dires, pas à la hauteur, ouverture tardive et fermeture anticipée, entre autres. Il cite comme exemple la société de Conthey qui a réalisé le meilleur exercice cet hiver car le téléski est resté fermé.

Un hôtel de la station était complet durant les fêtes de Pâques, alors que les remontées étaient fermées, c'est inadmissible.

Aussi il juge qu'un même président pour les deux sociétés de Télé Anzère SA et d'Anzère tourisme génère un conflit de marketing, c'est un scandale.

Le président rappelle qu'une journée d'ouverture coûte environ Fr. 20'000.- à Télé Anzère. Le CA a donc décidé de fermer certains jours de début de semaine en fin de saison et a anticipé la fermeture au printemps.

Il donne comme exemple des jours où seuls Fr. 80.- ont été encaissés en fin de saison.

Si les comptes présentés sont excellents c'est en partie grâce à ces décisions.

Il informe qu'en juin des rénovations lourdes ont dû être réalisées, ce qui se fait chaque 5-10 ans, sans pour autant que ce soit une volonté délibérée de retarder l'ouverture d'été.

Il préconise aussi de faire venir les hôtes et ensuite d'ouvrir les installations et non le contraire.

Si tel devait être le cas lors de la prochaine saison d'hiver, l'information serait mieux diffusée et différentes solutions seront proposées aux skieurs.

Comme la parole n'est plus demandée, il clôt cette assemblée à 20h06, non sans remercier les citoyennes et citoyens pour leur confiance et leur participation active dans les débats et les invite à partager un apéro.

Il demeure avec ses collègues à disposition des citoyennes et citoyens pour tout renseignement complémentaire ou sur un sujet qui leur tiendrait particulièrement à cœur.

Il souhaite à toutes et tous un très bel d'été.

Le Président

Le Secrétaire